

L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ?

Y. Benabdallah- CREAD Alger

Comment ordonner la séquence ouverture commerciale/ réformes institutionnelles ? Faut-il accomplir d'abord les réformes et s'ouvrir graduellement par la suite ? Faut-il donner la priorité à l'ouverture et engager les réformes par la suite ? Faut-il engager les deux en même temps ?

Ce questionnement donne lieu à une forte controverse appuyée par des travaux théoriques et empiriques. Pour la thèse intégrationniste, soutenue par J. Sachs et A. Warner (1995), les pays ouverts ont connu, sur la période 1970-1995, une croissance plus importante que celle qui a été enregistrée par les autres pays. La différence est spectaculaire entre les pays émergents et les pays « fermés ». L'ouverture permettrait aux PED, grâce à l'accélération de leur croissance, d'entrer dans un processus de convergence avec les pays riches. Cette conclusion est contestée par les travaux de D. Rodrik et J. Rodriguez (2001) qui ont été suivis par de multiples autres travaux pour qui l'ouverture ne peut s'avérer bénéfique que si elle est articulée sur des politiques intérieures ayant déjà préparé les conditions de son succès.

L'observation des faits permet d'opposer l'expérience de certains pays asiatiques qui se sont ouverts avec succès à celle d'autres pays en développement dont l'Algérie avec des résultats très mitigés, voire négatifs. Les pays d'Asie sont parvenus à inscrire leur croissance dans une trajectoire convergente vers les pays développés grâce à une dynamique endogène appuyée par une forte présence de l'Etat. Il faut nuancer nettement la présence de l'Etat car elle n'explique pas par elle-même le succès de ces pays ; c'est la forme de l'intervention de l'Etat qui est le facteur de la réussite.

La démarche des pays asiatiques ayant réussi leur ouverture a été marquée, à l'instar de l'expérience historique des pays développés, par le gradualisme et la prudence. Dès lors s'agit-il de commencer par des réformes dans une économie bénéficiant encore d'une certaine protection ou s'agit-il plutôt d'ouvrir d'abord et se préoccuper en même temps des réformes ?

D'autres pays dont l'Algérie ont recouru à l'ouverture sous la forme d'un big-bang. Contrairement aux idées reçues, alimentées probablement par le temps mis pour signer, mettre en oeuvre l'accord d'association avec l'U.E et entamer les phases importantes de négociation, toujours en cours, avec l'OMC, l'Algérie a ouvert avec une relative brutalité son économie. C'est ce qui ressort sur plusieurs plans, notamment tarifaire, de la comparaison avec les pays émergents et ceux de la rive sud de la Méditerranée, exception faite d'Israël et de la Turquie.

La mise en oeuvre de l'accord d'association intervient à un moment où le calendrier des réformes marque un sérieux retard. Les réformes structurelles qui auraient du précéder l'ouverture sur la zone Euromed tardent à venir. La croissance d'un peu plus de 5% durant les 4 dernières années est fortement dépendante du secteur des hydrocarbures compte tenu de son poids dans le PIB et de sa propre croissance. En 2005, ce secteur a contribué directement pour près de 45% à la croissance contre 4% seulement pour l'industrie manufacturière.

La désindustrialisation, continue depuis la fin des années 80, est un fait incontestable en Algérie. Elle est supportée par le secteur public. Exception faite de rares années, l'industrie manufacturière du secteur public a connu une croissance négative depuis la fin des années 80. En 2004, l'indice de sa production a perdu 38 points par rapport à 1989. L'industrie manufacturière nationale ne contribue plus qu'à hauteur de 7% au PIB contre plus de 15% vers la moitié des années 80. Malgré le dynamisme qu'on lui prête, le secteur privé n'a pas été en mesure de contrebalancer la récession et la désindustrialisation du secteur public. Ce dynamisme connaît actuellement un net fléchissement. Le taux de croissance du secteur privé est plus faible que celui du PIB et du PIB hors hydrocarbures.

La désindustrialisation en Algérie est d'autant plus paradoxale que l'industrialisation des pays en développement semble être un fait marquant de ces deux dernières décennies si l'on ne se préoccupe pas de sa nature. La valeur ajoutée mondiale dans le secteur manufacturier a augmenté durant la dernière décennie à un taux de 7%. Les exportations d'articles manufacturés ont augmenté plus rapidement que le PIB dans toutes les régions; ce qui reflète bien une certaine internationalisation de l'industrie. Les résultats des pays en développement sont meilleurs que ceux des pays développés. La concentration des exportations des produits de l'industrie manufacturière est importante dans les pays en développement d'Asie (Chine, Indonésie, province chinoise de Taiwan, République de Corée et Thaïlande), d'Amérique latine (Argentine, Brésil et Mexique) et dans certains pays tiers méditerranéens.

En Algérie, l'industrie n'a pas fait l'objet de préoccupation particulière de la part des pouvoirs publics. La seule politique la concernant a consisté en un assainissement financier répété qui a coûté près de 30 milliards de dollars au Trésor public sans qu'on ne parvienne à mettre fin à la récurrence de l'endettement des entreprises publiques. La privatisation a pris un retard considérable. La mise à niveau est encore à ses débuts (PME publiques et privées).

Les effets négatifs du démantèlement tarifaire, qui atteindra un seuil critique dans quelques années, accentueront probablement la désindustrialisation. Il sera de plus en plus difficile de sauvegarder et d'améliorer des parts de marché domestique pour les produits manufacturés, la conquête des marchés extérieurs étant encore un objectif irréaliste. En effet, il n'y a pas de raison pour envisager une amélioration de la compétitivité extérieure de l'industrie manufacturière sachant que cela n'a pu se faire alors que l'Algérie bénéficiait dans ce domaine d'un système de préférence (protocole de 1976). C'est plutôt l'hypothèse inverse qu'il faut envisager car les produits algériens devront affronter la concurrence de ceux qui proviennent des nouveaux entrants à l'UE, des autres pays de la rive sud et de ceux qui font partie de la nouvelle politique de voisinage.

L'objectif de cette communication est de décrire et d'analyser le processus d'intégration de l'Algérie à l'économie mondiale sous le double aspect ouverture commerciale/ réformes en s'appuyant sur l'expérience historique et le débat théorique concernant la question. L'analyse se focalisera sur le domaine industriel pour plusieurs raisons : i) historiquement le secteur industriel a constitué le creuset du développement et de diffusion du progrès économique et social, ii) l'industrie est probablement un vecteur important pour réussir à s'intégrer à l'économie mondiale et iii) l'Algérie dispose d'un parc industriel important, partiellement à l'arrêt et vieillissant, susceptible d'être redynamisé sachant la grande marge de manœuvre dont dispose les pouvoirs publics compte tenu d'un cadre macroéconomique assaini, d'un endettement extérieur quasiment nul à très court terme et d'une importante épargne.

En ayant inversé la séquence réforme/ouverture, l'Algérie ne se condamne-t-elle pas à être un simple fournisseur en gaz et en pétrole de l'Europe ?

1- La désindustrialisation : un état des lieux

La part dans le PIB de la valeur ajoutée de l'Industrie hors hydrocarbure décroît depuis une décennie et ne représente plus, en 2005, que 5,3% du PIB. Des taux de croissance de plus de 5% du PIB sont, en effet, couplés à des croissances très faibles, de moins de 1 point, voire négatives pour certaines branches, de l'industrie manufacturière. Ces taux ne sont manifestement pas en ligne avec les moyennes régionales. Dans l'ensemble des pays en développement, l'industrie manufacturière représente en moyenne 14% du PIB. (Cette part est de 17% au Maroc, de 18% en Tunisie et de 19% en Egypte).

Il est vrai que l'accroissement des prix des hydrocarbures a considérablement augmenté la part de ce secteur dans le PIB nominal et réduit en conséquence la contribution des autres secteurs. Ainsi,

la part dans le PIB de tous les secteurs hormis celui des hydrocarbures a diminué en 2005. Cette prédominance des hydrocarbures fait que par le seul effet des prix, la contribution des divers secteurs peut être profondément modifiée.

Tab. n° 1 : répartition sectorielle du PIB

	Part des secteurs dans le PIB à prix courants		Part des secteurs dans le PIB hors hydrocarbures		Part des secteurs dans le PIB à prix constants	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Agriculture	9,4%	7,7%	15,2%	14,0%	11,7%	11,3%
Hydrocarbures	37,9%	44,7%	60,9%		26,6%	26,8%
Industrie dont	6,2%	5,3%	9,9%	9,7%	7,4%	7,2%
Industrie manufac	4,9%	4,3%	7,9%	7,7%	4,4%	4,3%
BTPH	8,3%	7,5%	13,3%	13,6%	10,2%	10,4%
Services marchands	21,1%	19,6%	33,9%	35,5%	24,4	24,6%
Services non marchands	9,9%	8,5%	15,9%	15,4%	12%	11,8%
TVA+DT/M	7,3%	6,6%	11,7%	11,9%	7,8%	7,9%
TOTAL	100		100		100	

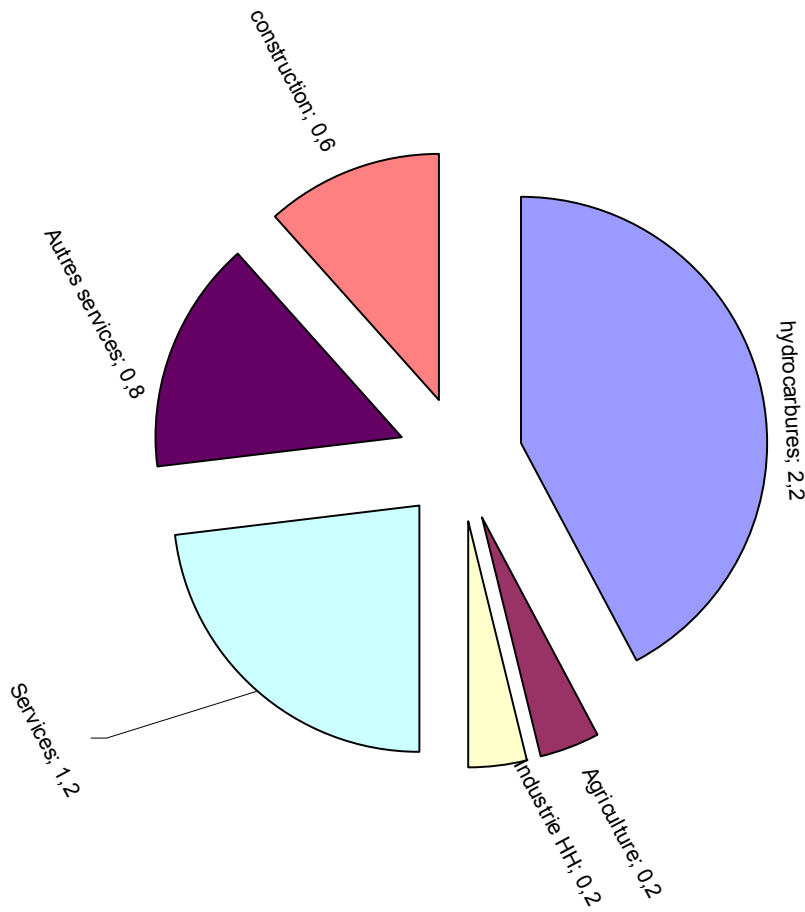
On voit que la contribution de l'industrie est sous estimée lorsque celle ci est évaluée en prix courants : la part de l'industrie dans le PIB nominal chute de près de 1 point en 2005 (de 6,2% à 5,3%) alors que cette décroissance n'est que de 0,2 point lorsque la contribution de l'industrie est rapportée au PIB hors hydrocarbure ou au PIB à prix constants. Néanmoins, la tendance à la contraction de l'activité industrielle est persistante avec un mouvement d'accentuation sur longue période, bien qu'à des degrés divers, quel que soit la méthode d'évaluation retenue.

Pour retrouver son niveau de contribution au PIB, de 15% environ durant la moitié de la décennie 80, le secteur industriel manufacturier nécessite une croissance moyenne de plus de 10,3% au cours des dix années à venir. C'est un effort considérable, difficile à imaginer à l'heure actuelle compte tenu de l'état général de l'industrie.

L'économie algérienne présente une configuration sectorielle de plus en plus conforme à celle qui est décrite par le dutch disease. Les réformes économiques ont elles eu pour effet de libérer le phénomène du dutch disease, réprimé durant la période de l'économie administrée ? La libéralisation des prix, l'ouverture du commerce extérieur et la convertibilité courante du dinar ont-ils contribué conjointement à faire émerger cette configuration ? La protection qu'offrait la rente pétrolière administrée par l'Etat à l'industrie fait brutalement défaut suite à la rareté des ressources et à la réorientation de la politique économique. L'industrie est exposée brutalement à la concurrence étrangère dans les pires conditions.

En 2005, la part des hydrocarbures dans le PIB a été de 45 % contre 38 en 2004 et moins de 30% en moyenne durant la décennie 90. Leur contribution à la croissance s'est encore accentuée en 2005 : 43,13 % contre 25 pour cent seulement en 2004. L'industrie hors hydrocarbures ne contribue que marginalement à la croissance économique, 3,9%. La contribution de l'agriculture est tout aussi marginale. Au total, plus de 90% de la croissance sont générés par les hydrocarbures et le secteur des biens non échangeables (services, autres services, construction).

Graphique n°1 : structure de la croissance du PIB



Cette structure a peu de chance de connaître des modifications dans le moyen terme pour plusieurs raisons :

- le secteur des hydrocarbures, exception faite de 2001, en raison de pannes importantes, et de 2006, connaît une croissance vigoureuse. Il a été épargné par les effets de l'ajustement structurel. Il recevra d'ici 2009 un investissement de 32 milliards de dollars venant s'ajouter à un programme précédent (2000 et 2005) de 21 milliards de dollars ;¹

- le secteur des biens non échangeables connaît aussi une croissance appréciable qui a toutes les chances de se maintenir compte tenu des investissements (plus de 100 milliards de dollars) qui sont prévus pour le cadre du plan complémentaire de soutien à la croissance économique (PCSC -2005/2009) ;

- du côté de l'industrie, on ne perçoit en revanche aucun intérêt en terme d'investissement venant des pouvoirs publics ou du secteur privé pouvant exercer à terme un effet

¹ La quote-part OPEP de l'Algérie, de 1.4mb/j actuellement, devra passer à 2mb/j en 2010. En plus des contrats de recherche déjà signés avec des partenaires étrangers sur la base de la loi sur les hydrocarbures de 1986 et amendée en 1991, SONATRACH a signé de nombreux contrats, à partir de 2001, avec des compagnies étrangères. A cela, il faut ajouter les effets de la nouvelle loi qui assouplit les modalités d'exploitation, de transport et de commercialisation.

rééquilibrant sur la structure sectorielle du PIB. L'investissement, hors investissement budgétaire reste le fait majeur de Sonatrach et des ménages. Malgré le dynamisme qu'on lui prête, le secteur privé n'a pas été en mesure de contrebalancer la désindustrialisation du secteur public. Le taux de croissance du secteur privé a été respectivement de 3,7% et 3,4% en 2003 et 2004 soit à un niveau plus faible que celui du PIB et du PIB hors hydrocarbures. En 2006, l'industrie privée ne croît qu'à 1,8%.

Etant enclavé, le secteur des hydrocarbures ne génère directement qu'une faible demande pour le reste de l'économie. En effet, il utilise 80% de sa propre valeur ajoutée en intra consommation. Cette part a augmenté avec le temps au fur et à mesure que le développement du secteur s'est porté davantage sur les segments verticaux au détriment des segments industrialisants tels que la pétrochimie, par exemple. Il exerce en revanche indirectement des effets sur ce dernier par l'intermédiaire des financements qu'il apporte. La croissance dans les BTP, l'agriculture et la construction est générée en grande partie par les soutiens que l'Etat a apporté à la croissance. Remarquons que cette croissance a lieu dans les biens non échangeables et participe objectivement à la désindustrialisation relative.

Cette structure sectorielle de l'économie réagit évidemment sur celle des exportations, qui est devenue parmi les plus vulnérables au monde.

A l'exception des combustibles, la balance commerciale de l'Algérie présente systématiquement des soldes négatifs pour toutes les autres catégories de produits. Le solde est négatif aussi bien avec l'Union Européenne qu'avec le reste du monde. Une comparaison, même sommaire, avec les deux voisins maghrébins met en évidence le peu de diversification du commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les contraintes qui en découlent. Elles pèseront probablement de façon lourde sur les modalités d'intégration de l'Algérie dans la ZLE.

L'Algérie avec la Syrie ont la structure d'exportation la moins diversifiée. En utilisant les avantages comparatifs révélés (ACR)², le FEMISE classe l'Algérie comme le seul pays dont les avantages restent bloqués dans les seuls hydrocarbures. Les exportations hors hydrocarbures restent marginales et sont dominées à hauteur de 50% par des produits issus de la chimie directement liée aux hydrocarbures.

Tab. n° 2 : Structure en % et par pays des échanges des PTM (2003)

	Part des produits manufacturés	Concentration des exportations
Algérie	2	0,61
Egypte	39	0,34
Israël	87	0,22
Jordanie	42	0,11
Liban	67	0,15
Maroc	75	0,2
Syrie	5	0,88
Tunisie	84	0,21
Turquie	89	0,14

Source : rapport Femise 2004

² Le ratio ACR exprime la part des exportations d'un produit (X_i) d'un pays (j) dans ses exportations totales (X_t) par rapport aux exportations du monde du même produit (X_m) dans les exportations mondiales (X_{tm}) ($ACR = (X_{ij} / X_{tj}) / (X_{im} / X_{tm})$)

Le retard concernant la nature et la diversification des exportations peut être mesuré aussi par la contribution des biens issue des hautes technologies aux exportations. Ces biens sont donnés comme un facteur efficace de pénétration des marchés extérieurs. Sur la période 1995-2000, ces biens contribuent, dans le cas de l'Algérie, à 0,6% seulement aux exportations en valeur contre une moyenne de 9,9% pour les PTM, de 3,5% pour les pays tiers méditerranéens (PTM) sans Israël, de 18% pour l'UE et de 18,7% pour le monde.³ Ils interviennent à hauteur de 3,6% et 6,9% dans les exportations marocaines et tunisiennes respectivement.

A un niveau plus global, on peut noter que la différence d'intensité technologique entre exportations des pays en développement et pays développés se réduit de plus en plus. Les articles de pointe sont ceux pour lesquels la part des exportations des pays en développement augmente le plus vite. En 1998, par exemple, les exportations d'articles électroniques des pays en développement ont atteint une valeur bien supérieure à celle des exportations de textiles, d'habillement et de chaussures. C'est dans l'est de l'Asie que les structures de la production industrielle et des exportations sont les plus complexes et où les technologies se modernisent le plus rapidement. La modernisation a été rapide en Amérique latine et dans les Caraïbes aussi, mais cela est imputable principalement au Mexique suite à l'accord NAFTA.

Le retard en la matière est d'autant plus important que l'on sait que la production de tels produits suppose des investissements importants en R&D, que leurs marchés sont protégés par d'importantes barrières et que leur cycle de vie est très court

2 Quelle explication à la désindustrialisation ?

La désindustrialisation de l'économie algérienne est inquiétante d'autant plus que l'industrialisation des PVD tend à devenir un fait dominant et que par conséquent les échanges produits manufacturés / produits primaires ont laissé place à une autre configuration des échanges où l'Algérie apparaît parmi les quelques pays atypiques rappelant une division internationale du travail dépassée.

La désindustrialisation de l'économie algérienne relève-t-elle de la pathologie du dutch disease comme le propose une littérature fort abondante ou de causes plus structurelles relevant davantage du processus de transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché ?

2-1 Quelle place pour la fatalité du dutch disease ?

La pathologie du dutch disease est mise en évidence par un modèle trisectoriel. Il consiste à analyser, moyennant les hypothèses néoclassiques habituelles, les effets du "boom" dans le secteur exportateur sur le secteur des échangeables hors "boom" et celui des non échangeables.⁴

Le secteur en boom caractérisé par une hausse de ses recettes d'exportation pouvant résulter d'une amélioration exogène des termes de l'échange, de la découverte d'une nouvelle ressource comme le pétrole par exemple ou, enfin, d'un progrès technologique neutre qui économisera les coûts des produits exportés. Le secteur en retard produit des échangeables, importables et exportables (manufactures et agriculture), ne bénéficiant pas du "boom" et dont les prix dépendent des prix internationaux exogène. Le secteur des non échangeables se réduit aux services et à la construction.

Le modèle étudie les effets du "boom" sur la répartition sectorielle de la production via la rémunération des facteurs. Le boom déclenche un effet ressource ("resource movement effect") et un effet dépense ("spending effect").

³ Femise, rapport mars 2001

⁴ W.M. CORDEN : Booming sector and dutch disease economics : survey and consolidation ,Oxford Economics Papers n° 36, 1984, p. 363.

Le premier effet est lié à une ponction de travail qu'opère le secteur en boom sur les deux autres au moyen d'une hausse du taux de salaire qu'ils ne peuvent supporter. Il s'en suit une baisse du niveau de production dans le secteur des biens non échangeables.

Le second effet est lié à la hausse de la dépense générée par celle des revenus liés à l'amélioration des termes de l'échange. Celle-ci entraîne une augmentation des prix des biens non échangeables et en conséquence une appréciation du taux de change réel. Seul le secteur des non échangeables est capable d'en bénéficier car ses prix sont indépendants des prix internationaux. En conséquence, ses prix relatifs en termes d'échangeables vont hausser. Il en résulte une amélioration de la rentabilité du secteur des non échangeables qui devient capable d'absorber le choc de la hausse du salaire. C'est l'effet de désindustrialisation indirecte mis en évidence par un déplacement de ressources cette fois-ci des échangeables vers les non échangeables.

Au total, les effets négatifs (ressource et dépense) se cumulent pour le secteur des échangeables hors boom et provoquent une contraction de son produit par désindustrialisation directe et indirecte. C'est là l'effet essentiel du "dutch disease" qui est obtenu sur le plan théorique grâce à la séquence d'ajustement qui commence par une hausse du taux de salaire qui se transmet aux prix relatifs pour se terminer par une appréciation du taux de change réel. L'effet total se résume en un recul de l'industrie et de l'agriculture sur les marchés intérieur et extérieur d'un côté et en une hypertrophie du secteur en boom et celui des services et de la construction de l'autre côté.

Les travaux de W.M Corden, J.P Neary et de Gregory ont donné ultérieurement lieu à des développements théoriques et empiriques importants même s'ils ont été fortement contestés. Le dutch disease est devenu un terme générique. Les distorsions sectorielles ne sont plus les seuls effets. On établit une causalité négative entre les ressources naturelles et la croissance économique (Sachs J. and A. Warner)⁵. Les nations qui disposent d'importantes ressources naturelles auraient tendance à négliger l'accumulation du capital physique et du capital humain (T. Gylfason)⁶.

La recherche empirique tend par ailleurs, à montrer que l'abondance des ressources naturelles favorise la mauvaise «gouvernance». L'approche de la «rent seeking»⁷ montre, par les instruments néoclassiques, comment les groupes de pression arrivent à s'accaparer d'une partie des richesses produites. Du point de vue théorique, la démarche de la «rent seeking» diffère sensiblement de celle qui est adoptée par les théoriciens du dutch disease pour qui la rente est définie au sens le plus classique. Elle est liée à l'exploitation du sol et du sous-sol dans un régime capitaliste avec un monopole sur la propriété foncière. La «rent seeking» généralise la rente à toutes les positions acquises dans la société afin de s'accaparer un revenu au delà de ce qui aurait été permis par le seul marché. Il n'y a aucune difficulté à lier les deux approches particulièrement quand la rente issue de l'exploitation des ressources naturelles échoit à l'Etat. La «captation de l'Etat» de Kauffman⁸ s'inscrit dans ce sens.

Qu'en est-il dans la réalité ? Peut-t-on accepter la fatalité produite mécaniquement par le seul fait de la présence en abondance des ressources naturelles pour expliquer les retards d'une majorité des pays qui y sont relativement bien dotés ?

Les résultats très mitigés, voire négatifs, obtenus par les pays en développement riches en ressources naturelles ont probablement engendré cette littérature. Les pays dont les exportations ont été dominées par les ressources naturelles durant les années 1970 ont connu une croissance plus lente que ceux qui sont relativement dépourvus de ressources naturelles. On compare les pays de la région MENA, riches en hydrocarbures, et les tigres asiatiques pauvres en matières premières. L'écart de productivité et de revenu s'est creusé entre les premiers et les USA, pris comme référence, alors

⁵ Sachs J. and A. Warner (2001), "The Curse of Natural Resources," *European Economic Review*, Vol. 45, No. 4-6, pp. 827-838

⁶ T. Gylfason : "naturel resources and economic growth : what is the connection ?"

⁷ A.O Krueger: " The political economy of the rent seeking society", in *American review*, volume 64, 1974.

⁸ Simon Johnson, Daniel Kaufmann and Pablo Zoido-Lobato: Corruption, Public Finances and the Unofficial Economy MIT, The World Bank, January 26-28, 1998.

qu'il s'est réduit pour les seconds. Des pays riches en hydrocarbures ont vu leur PIB en PPA par tête d'habitant baisser (Vénézuéla, Nigéria et Algérie).

En terme de répartition, en 1975 le PIB réel per capita et en PPA dans le mode arabe était de 21% par rapport à celui des pays de l'OCDE. En 1998, il n'est plus que de 13.8% par rapport à cette même référence. Les pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont réduit cet écart en passant d'un rapport de 1 à 20 à un rapport de 1 à 7 seulement.

Le rapport arabe sur le développement humain⁹ arrive aux mêmes conclusions :

- dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), l'évolution de la productivité enregistre une baisse moyenne de 0.2% entre 1960 et 1990 alors que l'indice de productivité s'accélère dans les autres régions du monde. Comparée au niveau de la productivité des Etats Unis qui est pris en référence, la productivité dans la région MENA est passé de 32% (en \$ constant 1985) de ce niveau en 1970 à 25% en 1980 et à 19% seulement en 1990. Selon le même rapport, les faibles niveaux de croissance s'expliqueraient par le retard pris dans la formation du capital humain dans les pays arabes relativement au reste du monde ;

- le rapport fait remarquer que ce déclin de la productivité intervient après le boom de 1974.

Comment interpréter ces résultats qui sont incontestables en soi ? Relèvent-ils de la pathologie du dutch disease ou d'autres causes plus structurelles ? Les effets du modèle semblent relever de la fatalité. Celle-ci est liée aux hypothèses et aux effets qui en résultent mécaniquement.

L'observation empirique met en évidence des échecs en développement aussi bien dans les pays riches en ressources que dans ceux qui en sont pauvres. Par ailleurs, le rôle important joué par les ressources naturelles dans le développement de certains pays appartenant à la zone OCDE (USA, Canada et Australie) fournit un contre-exemple à la " malédiction de ressource.". Les USA, qui produisaient dans les années quarante et cinquante près de 2/3 du pétrole au niveau mondial, n'ont pas souffert du dutch disease. L'étude des échanges commerciaux de Wright¹⁰ montre aussi que les exportations américaines de produits manufacturés avaient un contenu très élevé en ressources naturelles non renouvelables, et que ce contenu s'est accru continuellement entre 1880 et 1930. Par ailleurs, l'exploitation des ressources naturelles a permis de désenclaver certaines régions comme l'Alaska par exemple, banaliser l'automobile grâce au bas coût des carburants et stimuler le progrès technique compte tenu de toutes les applications que reçoivent les produits pétroliers.¹¹

Les avantages comparatifs liés aux ressources naturelles ne bloquent pas la construction d'autres avantages comparatifs. Une étude de l'OCDE¹² fait état des nouveaux pays agro industriels (NAIC) qui ont su à partir de ressources de l'agriculture et de la pêche installer une industrie manufacturière (Thaïlande et Malaisie).

Selon la même étude, le problème ne serait pas lié aux ressources mais au degré de diversification des exportations, diversification que les pays asiatiques ont réussi à réaliser. Sur un échantillon de 98 pays, dans les années soixante, seule la région asiatique réussissait une diversification par les produits manufacturés à hauteur de 25% des exportations totales. Le retard du

⁹ PNUD : «rapport arabe sur le développement humain», 2002.

¹⁰ Wright, Gavin (1990). "The Origins of American Industrial Success, 1879-1940," in American Economic Review n°80, pp. 651-668.

¹¹ W.F.Maloney : " Innovation and growth in resource rich countries", Working paper n° 148, World Bank, feb. 2002

¹² Federico Bonaglia and Kiichiro Fukasaku : "Export diversification in low income countries: an international challenge after Doha", OCDE Working Paper No. 209, juin 2003

secteur manufacturier, en Afrique, résulterait tout simplement de la dotation factorielle de ce continent. La relative abondance du sol et du sous sol conjuguée à la pénurie du capital humain expliquent la concentration des exportations de l'Afrique en produits naturels contrairement aux pays asiatiques, qui se sont spécialisés progressivement dans les produits manufacturés, en raison d'une relative abondance du capital humain et d'une relative pénurie de ressources naturelles.

Des travaux empiriques (Sala-i-Martin Xavier et Arvind Subramanian)¹³ sur le Nigéria ont permis d'isoler les institutions en tant que variable explicative de la « malédiction des ressources ». Les institutions sont appréhendées par cinq variables : la loi, la bureaucratie, la corruption, le risque d'expropriation et le risque de reniement des contrats. Les effets négatifs des ressources naturelles sur la croissance ne dérivent pas de ces dernières en tant que telles mais empruntent le canal des institutions. C'est la qualité de ces dernières qui présidera à l'utilisation de la rente : à l'enrichissement des élites ou à l'amélioration des performances économiques et du bien être général.

Cela éclaire davantage sur le cas de la Norvège dont les institutions démocratiques ont précédé la découverte des richesses en hydrocarbures. Dans les « démocraties natures » selon l'expression de A. Gelb, la stabilité politique et institutionnelle oblige les gouvernements à inscrire leurs actions dans le long terme puisque les résultats qu'ils obtiendront seront soumis à la sanction par le vote. La réussite du fonds norvégien tient au fait qu'il soit séparé de la politique budgétaire. Il est soumis à des règles de comptabilité publique et de transparence.¹⁴

2-2- Industrialisation/ désindustrialisation en Algérie : quel enchaînement ?

Les changements structurels qui se sont produits dans la répartition de la valeur ajoutée par rapport à la période précédant le boom de 1974 peuvent être résumés de la manière suivante :

- la part du secteur des hydrocarbures, en boom, a connu une baisse spectaculaire et continue. Elle passe de 46,2 % en début de période à 23 % seulement en fin de période. Cela signifie qu'il transfère ses revenus, captés grâce au "boom", aux autres secteurs ;

- sur l'ensemble de la période 1969/1974, les échangeables ont connu une croissance moyenne plus rapide que les non échangeables et ce, malgré l'évolution très accidentée de l'agriculture dont le taux de croissance reste, remarquons-le, supérieur à celui de la valeur ajoutée totale. Malgré l'essoufflement en fin de période, l'industrie a connu un formidable croissance sur toute la période.

Tab. n°3 : Taux de croissance de la valeur ajoutée par secteur (1969 - 1985).

	1969-1974	1974-1979	1979-1985	1974-1985
1. Agriculture	5,3	8,6	4,3	6,2
2. Industrie manufactur.	6,9	13,5	8,2	10,6
3. (1 + 2)	6,2	11,4	6,7	8,8
4. Hydrocarbures	4,3	3,2	- 1,3	0,7
5. Const. et services	9,6	16,3	5,7	8,3
6. (1 + 2 + 4 + 5)	6,6	8,5	3,8	5,1

Source : construit à partir des données de la Banque Mondiale.

C'est d'une "pro-industrialisation" qu'il faut parler si on se limite à une stricte comparaison des taux de croissance dans le secteur manufacturier et dans celui de la construction et des services.

Il ne faut pas oublier, cependant, que la période analysée coïncide avec celle de l'économie administrée ; le dirigisme économique a éloigné le fonctionnement l'économie algérienne du fonctionnement libéral et de ce fait des hypothèses du modèle du dutch disease. En effet la distinction

¹³ Sala-i-Martin, Xavier and Arvind Subramanian, « Addressing the Natural Resource Curse: an Illustration from Nigeria », NBER Working Paper 9804, Cambridge, juin 2003

¹⁴ J. Davis, R. OsoWski, j. Daniel et S. Barnett , op. cité

entre bien non échangeables et biens échangeables, sur laquelle est bâtie toute la structure du modèle, n'a plus aucune signification dans une économie où l'Etat détient le monopole sur l'activité intérieure et sur le commerce extérieur.

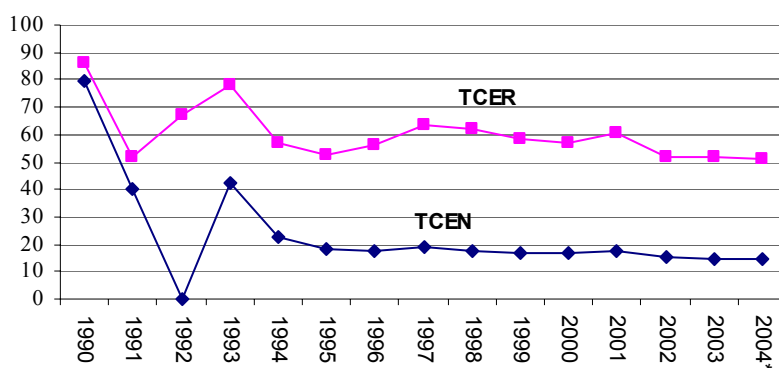
Le contre choc pétrolier de 1986 marque la fin d'une période durant laquelle la rente administrée offrait une exonération à l'industrie algérienne. Elle consistait à faire absorber toutes les difficultés liées à la productivité de l'industrie par le secteur des hydrocarbures qui pourvoyait l'économie algérienne en capitaux tout en lui assurant une large solvabilité extérieure. Cette protection faisant défaut, la désindustrialisation devient un fait incontestable durant la seconde période. Exception faite de 1998, l'industrie manufacturière du secteur public a connu une croissance négative. L'indice de sa production ne cesse de se dégrader. En 2006, il n'est que de 62% seulement par rapport à 1989.

Les statistiques de la désindustrialisation ayant été largement rappelées plus haut, nous nous limiterons à discuter dans ce qui suit le jeu séquentiel par lequel opère le dutch disease. Il peut être ramené pour l'essentiel au taux de change réel. Des travaux récents sur l'Algérie permettent aujourd'hui d'écarter la pathologie du dutch disease même s'il faut reconnaître la présence des symptômes.

En s'inspirant de la méthode de Ballasa/Samuelson¹⁵, les travaux A. Allahoum¹⁶ et de M. Achouche et H. Kherbachi¹⁷ permettent de mettre en évidence les mésalignements du taux de change réel du dinar par rapport à sa trajectoire d'équilibre de long terme. Le taux de change réel, selon cette méthode, est sous évalué jusqu'en 1985. Ces résultats sont confirmés par une étude récente du FMI.¹⁸

La surévaluation qui apparaîtra durant la période suivante laissera progressivement la place à des politiques très prudentes concernant le taux de change.

Graphique n°2: Evolution du TCEN et du TCER



Source : FMI et Banque d'Algérie

¹⁵ Les calculs du taux de change d'équilibre se fondent sur les approches théoriques Samuelson/Balassa (1964)¹⁵ et de Williamson (1983 et 1985) en termes de taux de change réel d'équilibre fondamental (FEER). Le concept de taux de change d'équilibre fondamental diverge du PPA par l'accent mis sur les fondamentaux macro-économiques plutôt que sur les agrégats monétaires, l'inflation et les taux de change.

¹⁶A. Allahoum " Le taux de change réel d'équilibre, le niveau de développement et la soutenabilité de la dette extérieure en Algérie : Analyse économétrique (1975/1997) In revue du CREAD n°75 second semestre 2006

¹⁷ M. Achouche et H. Kherbachi : "Détermination du taux de change réel d'équilibre par les fondamentaux de l'économie pour l'Algérie : Approche par un modèle dynamique stochastique d'équilibre général."

¹⁸ T. Koranchelian: "The equilibrium real exchange rate in a commodity exporting country: algerian experience", IMF working paper, juillet 2005

La dévaluation de 1994 et la politique anti-inflationniste de la Banque d'Algérie ont eu pour effet une forte dépréciation du TCER. L'appréciation entre 1995 et 1997 est essentiellement le fait des effets inflationnistes de la dévaluation. Depuis cette date, le TCER et dans la trajectoire du TCEN. Le FMI considère que c'est un taux d'équilibre.¹⁹

D'autres contributions vont dans le même sens que les propos défendus. En faisant dépendre l'équilibre du taux de change réel du prix du hydrocarbures, du volume des exportations des hydrocarbures, de la dépense publique dans les non échangeables et du niveau de protection, P. Sorsa²⁰ conclut que l'effet de la hausse du prix des hydrocarbures est bien moins important que celui qui est prévu en théorie. Par ailleurs l'important niveau de chômage a empêché la réalisation de la séquence hausse du taux de salaire / appréciation du taux de change réel.

A l'évidence, il n'y a pas de relation entre l'évolution des termes de l'échange et celle du taux de change réel selon les deux méthodes de calcul de ce dernier qui est censé réagir par une appréciation ou une dépréciation, selon le cas, à l'évolution des termes de l'échange pour satisfaire à la contrainte de l'équilibre de la balance courante. Durant la période de l'économie administrée, la méthode de cotation du dinar ne tenait pas compte de l'évolution des termes de l'échange. Elle se limitait à refléter fidèlement les fluctuations entre monnaies composant le panier de référence.²¹ Quant à la période actuelle, la Banque d'Algérie réprime systématiquement le surplus de devises par des mesures de stérilisation afin de couper la canal de transmission entre l'offre de monnaie et taux de change.²²

2.3- Questions plus structurelles

2.3.1- Une ouverture relativement précipitée.

Le régime du monopole du commerce extérieur a accompagné naturellement la planification centralisée. Le stand by de 1994 avec rééchelonnement de la dette extérieure contraint l'Algérie à généraliser la libéralisation de son commerce extérieur. A partir de 1994, tous les opérateurs, publics et privés, avaient en principe libre accès aux devises officielles pour les opérations courantes.

Contrairement aux idées reçues, l'économie algérienne n'était pas plus protégée que les économies voisines. A cette époque, les trois pays du Maghreb avaient un niveau de protection très similaire : 25% pour l'Algérie et le Maroc et 30% pour la Tunisie. L'effort strict en termes de démantèlement était similaire pour les trois pays. La différence provenait des structures industrielles et de la situation de l'Algérie qui entamait fraîchement une transition vers l'économie de marché dans une ambiance politico sécuritaire très difficile.²³

¹⁹ IMF: Country Report February 2005

²⁰ P. Sorsa : "Algeria : the real exchange, export diversification and trade protection", Working paper, IMF, avril 1999

²¹ R. Abdoun : " Economie générale du taux de change, éléments d'analyse macro-économique » in les Cahiers de la réforme n° 5, avril 1988

²² Y. Benabdallah : " Dutch disease et politiques économiques en Algérie ", communication au colloque international sur les institutions et la croissance économique, Oran , mars 2006.

²³ Une réforme tarifaire est mise en oeuvre en janvier 1992. Une nomenclature internationale harmonisée est alors adoptée. La structure tarifaire est ramenée de 18 à 7 taux (0, 3%, 7%, 15%, 25%, 40%, 60%). Le taux maximal est revu à la baisse. Il passe de 120% à 60% seulement. En plus du droit de douane, les importations restent assujetties à une taxe compensatoire parafiscale ad-valorem et à une taxe de formalité douanière de 2,4 %. On peut souligner que cette démarche est assez paradoxale dans l'ambiance de l'époque. L'Algérie réformait et allégeait quelque peu la protection alors qu'elle venait de refuser l'application des conditionnalités inscrites dans le deuxième stand by (1990/1991). Ces dispositions ont été prises par un gouvernement²³ acquis au nationalisme économique. L'étranglement des entreprises par la dette extérieure a probablement influencé ces nouvelles dispositions.

Tab. n°4 : Taux moyens des droits de douanes non pondérés (1980-1999)

	80 -82	83 -85	88 -90	93 - 96	97 - 99
Algérie	44.4	21.7	23.8	24.8	24.2
Maroc	54.0	27.0	24.0	25.7	22.1
Tunisie	26.4	27.2	27.4	30.0	29.9
PTM	23.8	18.0	16.6	18.2	15.9

Source : Femise

Par ailleurs, les différences peuvent être notées à plusieurs niveaux :

- la transition annoncée par les réformes de 1988 et appuyée par les différents stands by débute dans une économie très contrainte par le poids de la contrainte extérieure, ramenée au service de la dette, par une ambiance politico sécuritaire qui se dégrade fortement à partir de 1991 et par un plan d'ajustement structurel qui met les entreprises industrielles dans les pires conditions pour entreprendre la concurrence au niveau régional et international ;

- la dette des entreprises est tellement lourde que la protection tarifaire perdait beaucoup de sa signification. La difficulté de mobiliser les financements pour l'investissement et le cycle d'exploitation faisait en sorte que les coûts de production augmentaient du fait i) de la répercussion mécanique de la dévaluation, de la sous utilisation de leurs capacités par manque d'intrants surtout importés. A cela, venaient s'ajouter d'autres causes telles que i) la mauvaise qualité des produits locaux du fait que les entreprises étaient protégées jusqu'alors par le monopole sur le commerce extérieur mais aussi par le monopole au niveau domestique qui interdisait de fait l'apprentissage de la concurrence « intra muros » et ii) une prime donnée par l'utilisateur final aux produits étrangers du fait des frustrations causées par l'économie administrée durant plus de deux décennies.

En 2001, la structure tarifaire a été réduite à trois taux. Le taux maximum a été ramené de 45 à 40% et à 30 seulement à la veille de la signature de l'accord d'association avec l'union européenne. En termes nominaux, ce démantèlement partiel a fait passer le moyenne simple non pondérée de 23.4% à 17.5 seulement. L'Algérie passe d'une situation très protégée à une situation de grande ouverture. L'indicateur de protection (trade restrictiveness) du FMI a été ramené d'un maximum de 10 à 7 en 2001 (tableau n°).²⁴ Le niveau du tarif est notamment plus bas par rapport à ceux en vigueur dans certains pays engagés dans un processus d'intégration régionale comme le Mexique (33%) et le Chili et (27%).

Tab. n° 5 : Tarif moyen

Pays	Tarif douanier moyenne simple	Indice de restriction FMI
Algérie	24	7
Egypte	26	8
Maroc	26	8
Tunisie	25	8
Répu Tchèque	7	1
Estonie	0	1
Hongrie	14	5
Latevia	12	2
Lituanie	8	1
Pologne	12	2

Source : FMI, rapport Algérie 2001

²⁴ FMI : rapport Algérie 2001

Ce niveau de taux, auquel il faut ajouter les exonérations de droits en faveur de certains secteurs et de nouveaux investissements, fait de l'Algérie le pays le plus ouvert du bassin méditerranéen avant même l'entrée en vigueur de l'accord d'association. En 1995, d'après les calculs de Decaluwé, la moyenne pondérée des taux déclarés par les importateurs est à peine de 12,28%. Ce chiffre est à rapprocher des moyennes simple et pondérée se situant à 27% et 19% respectivement.²⁵

Tab. n° 6 Tarifs et importations: Résumé et tarifs par intervalles

		Total	agricole	Non agricole
Moyenne des droits NPF appliqués	2006	18,7	23,0	18,1
Moyenne pondérée par le commerce	2004	12,0	10,2	12,5
Importations en milliards US\$	2004	18,3	4,1	14,3

Source : OMC

Tab. n° 7 : Situation du tarif douanier comparée de quelques pays

Groupes de produits	Algérie		Tunisie 2006		Maroc		Inde		Egypte	
	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	Max.	Droits NPF appliqués	max
	Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne		Moyenne	
Produits d'origine animale	27,9	30	85,6	150	112,4	329	33,0	100	18,1	32
Produits laitiers	22,4	30	91,3	154	78,2	109	35,0	60	9,8	32
Fruits, légumes, plantes	24,8	30	91,1	150	43,4	52	31,5	105	13,8	40
Café, thé	26,5	30	46,1	73	37,8	50	56,3	100	18,8	32
Céréales & autres préparations	24,7	30	75,1	150	45,4	172	37,3	160	22,8	1000
Oléagineux, graisses & huiles	19,4	30	39,6	150	25,8	152	52,5	100	5,3	32
Sucres	25,0	30	34,3	100	33,1	60	48,4	100	14,9	32
Boissons & tabacs	26,6	30	64,2	150	37,2	52	68,9	182	826,8	1000
Coton	5,0	5	0,0	0	3,0	3	17,0	30	4,0	5
Autres produits agricoles	17,1	30	31,0	150	21,0	52	27,1	70	4,1	32
Pêche et produits de la pêche	29,2	30	39,7	43	46,6	50	30,0	30	8,5	32
Métaux & minéraux	16,6	30	19,7	43	20,0	50	15,4	55	9,7	40
Pétrole	19,4	30	5,5	43	30,3	50	14,0	15	5,2	12
Produits chimiques	14,7	30	14,3	43	17,3	50	15,0	100	5,8	32
Bois, papier, etc.	19,4	30	32,3	43	38,2	50	13,5	15	13,6	40
Textiles	24,3	30	24,8	43	22,0	50	20,2	268	19,1	40
Vêtements	30,0	30	42,7	43	48,4	50	22,4	103	38,9	40
Cuir, chaussures, etc.	19,3	30	28,8	43	39,3	50	15,4	70	14,0	32
Machines non électriques	9,0	30	9,6	43	8,9	50	14,3	15	5,8	40
Machines électriques	17,1	30	19,8	43	13,4	50	12,3	15	9,5	40
Matériel de transport	11,0	30	19,1	43	18,7	50	24,8	100	12,9	135
Autres articles manufacturés, n.d.a.	22,0	30	20,7	43	12,3	50	13,9	15	14,2	40

Source : Omc

Ces chiffres sont à rapprocher avec ceux des autres pays tiers méditerranéens (PTM) sachant que ces derniers sont dans la phase terminale du démantèlement tarifaire avec l'Union européenne (exemple de la Tunisie). En 2006 on peut noter concernant les produits industriels que :

- la Tunisie sauvegardait 41,2% de ces lignes tarifaires entre 25 et 50%, soit l'équivalent de 48,5% de ses importations ;
- l'Egypte conserve 47% de ses droits au dessus de 25%, ce qui correspond à 25% de ses importations
- l'Inde conserve 51% de ses lignes tarifaires au dessus de 25% avec la moitié entre 50 et 51%
- le Maroc, quant à lui conserve 30,6 de ses lignes tarifaires entre 25 et 50%. 21,3% des importations y sont concernées

Sous la pression de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International, l'Algérie a du revoir plusieurs fois son tarif à la baisse sans qu'il s'agisse de consolidation à l'intérieur des

²⁵ Decaluwé B. Cockburn J. Vézina S. : « Etude sur le système d'incitations et de protection effective de la production en Algérie », octobre 2001

négociations pour son adhésion à l'OMC. Il en découle que l'Algérie a perdu les privilèges d'une position maximaliste. La négociation avec l'OMC va se traduire par une baisse du tarif qui est déjà relativement bas. La consolidation signifie qu'une fois les taux fixés par la négociation, il est possible de pratiquer des taux plus bas mais pas des taux plus haut. Voulant faire son adhésion à l'OMC après 1995 seulement, l'Algérie a perdu le bénéfice de la marge de la manœuvre qui consiste à consolider une partie seulement des positions tarifaires. La Tunisie qui a adhéré à l'OMC dès 1995 n'a consolidé que 46% de ses positions tarifaires. Cela réagit sur le niveau de son tarif douanier. Malgré la signature de l'accord d'association dès 1995, ce pays sauvegarde 98% de ses lignes tarifaires au dessus de 15% tandis que l'Algérie était en dessous de ce niveau alors qu'elle n'a pas encore adhéré à l'OMC et que l'accord d'association avec l'Union Européenne vient seulement d'entrer en vigueur.

L'accord d'association exerce une pression sur les négociations avec l'OMC. Les pays autres qu'euro-péens (USA, Japon et Australie) voudront garder ou gagner un avantage concurrentiel sur le marché algérien. Ils essaieront par voie de conséquence d'influencer les tarifs vers le bas pour obtenir des avantages similaires à ceux qui sont accordés aux européens par le truchement de l'accord d'association. Mais cela peut être avantageux pour le pays, en lui permettant de faire jouer pleinement la concurrence entre ses partenaires commerciaux et d'importer aux meilleurs prix. Ainsi la Tunisie a étendu à d'autres partenaires que l'UE le démantèlement tarifaire pour certains produits, et le Maroc a signé un accord de libre-échange avec les Etats Unis.

Ce schéma de démantèlement continue et renforce les tendances affirmées par la structure de l'économie et de l'industrie en particulier. Les entreprises manufacturières sauront-elles profiter de la baisse des prix des intrants pour améliorer leur compétitivité ? Leur situation économique et financière leur permet-elles d'opérer les changements nécessaires dans la limite de la période de transition pour sauvegarder et reconquérir des parts de marché ? Il n'y a pas d'étude d'impact qui permette de répondre à ce type de questionnement et d'évaluer par voie de conséquence les répercussions sur l'emploi.

2-3-2 Un manque de cohésion au niveau des réformes

Au niveau de la cohésion et de la cohérence globales, on peut noter une certaine brutalité qui rend la transition très problématique. Cette brutalité est bien résumée par le chef du gouvernement réformateur : « ça passe ou ça casse ». Cette volonté de réformer très rapidement est évidemment irréaliste au regard des réformes structurelles qui restaient à entreprendre en tenant compte d'un calendrier et d'un ordonnancement selon un jeu de séquence qui leur assure justement la cohésion et la cohérence avec pour objectif de minimiser le coût global de la transition.

Cette absence de cohérence est particulièrement perceptible dans le traitement qui a été fait de la relation entre la sphère réelle et la sphère monétaire. La loi sur la monnaie et le crédit contrastait violemment avec le contexte de l'économie algérienne. Ces dispositions donnaient une grande indépendance à la politique monétaire par rapport à la politique budgétaire. D'un simple élément d'un système financier complètement dominé par le trésor public durant la période de l'économie administrée qui a permis à l'entreprise de « ravir le pouvoir monétaire » sachant le caractère lâche de la contrainte financière des entreprises publiques, la Banque d'Algérie est propulsée au sommet des institutions de l'économie sans qu'aucun mécanisme de transition ne soit mis en place pour amortir le choc pour la sphère productive. Relativement cohérent selon la logique défendue, le système de l'économie administrée unissait les deux sphères de l'économie.

La loi sur la monnaie et le crédit dans ses versions de 1990 et de 2003 retient comme objectif ultime de la politique monétaire la stabilité monétaire à travers la stabilité des prix. Le maintien de ce cap est incompréhensible dans le cas de l'Algérie compte tenu de la situation macroéconomique qui devrait en principe appeler à des politiques de croissance plus offensives permettant à l'économie de sortir de la trappe de la stabilisation.

Le peu d'efficacité du système bancaire algérien est probablement l'un des facteurs importants expliquant la faiblesse de l'investissement dans l'industrie. C'est aussi un élément essentiel pour comprendre pourquoi la santé macroéconomique de la nation n'arrive pas encore à influencer décisivement l'économie réelle. Le fonctionnement bancaire est le chaînon bloquant qui durcit la contrainte financière des entreprises.

En effet, les capacités sont exceptionnelles puisque le taux de l'épargne nationale est supérieur à 40% depuis l'année 2000. Il a atteint plus de 56% en 2006. En comparant ce taux à celui de l'investissement, qui oscille autour de 25% sur la même période, on prend la mesure des capacités de financement inemployées de la nation. Cet excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes telles que thésaurisation, un vaste portefeuille d'épargne oisive, de dépôts auprès de banques et le Fonds de régulation des recettes (FRR).

Le gap de l'investissement met en évidence toutes les difficultés éprouvées pour absorber productivement l'épargne. C'est un élément important pour expliquer « la croissance manquante », celle qui pourrait être obtenue avec une utilisation plus efficace de l'épargne.

Le système bancaire est passé en quelques années d'une situation à la limite du risque de sous liquidité à une situation de surliquidité alors même que la contrainte de financement constitue selon toutes les études la contrainte la plus sévère à laquelle font face les entreprises. La liquidité bancaire s'est fortement accrue sous l'influence des revenus pétroliers des entreprises du secteur des hydrocarbures, de la fiscalité pétrolière et des mesures d'assainissement des portefeuilles non performants que les banques détenaient sur les entreprises publiques.

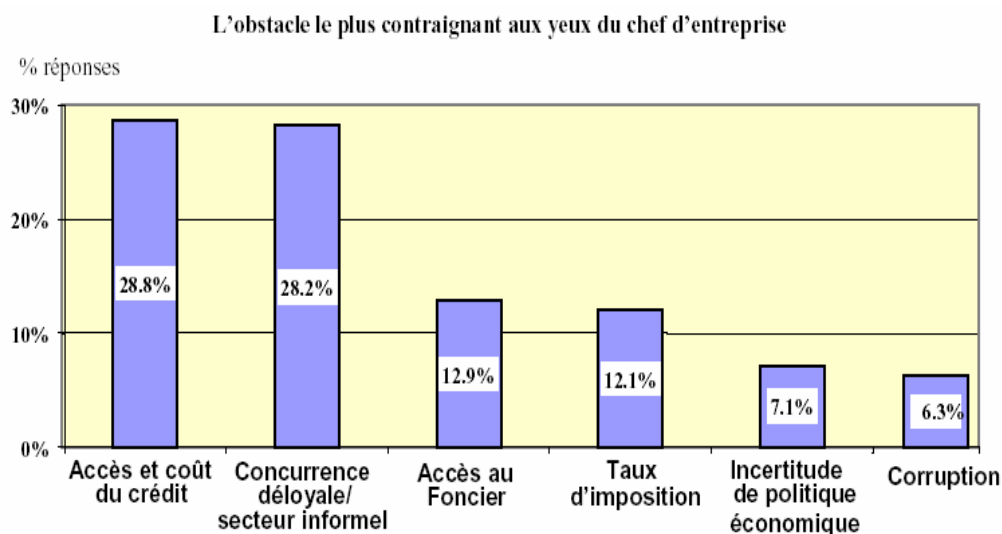
A défaut d'imaginer des politiques de transformation de cette épargne, on a recours dans les faits à des politiques de stérilisation (Banque d'Algérie) et de rationnement de crédit au niveau des banques primaires.²⁶

Le système de paiement est extrêmement lent, ce qui incite aux transactions en espèces même pour des montants importants, décourageant ainsi le recours au système bancaire. La moitié de la masse monétaire au sens large est détenue en espèces. La lourdeur des services bancaires pour traiter la demande de la clientèle constitue un frein sans doute important. L'inexistence d'un marché de capitaux à risque est une caractéristique majeure du marché financier algérien quand on aborde la question du financement de l'investissement. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques préfèrent s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

Selon une enquête du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (CREAD), le recours au financement externe (bancaire et autre) n'intervient qu'à raison de 25% dans l'exploitation et à 30% dans l'investissement. Ces taux sont très faibles. Ils révèlent la faible bancarisation de l'économie algérienne qui met en évidence des problèmes plus structurels dont il est difficile de préciser la nature.

²⁶ Afin de contrôler la liquidité globale la Banque d'Algérie a eu recours à la manipulation du taux de réserves obligatoire et à la reprise directe de liquidité. De 2,5 %, son niveau depuis 1994, le taux des réserves obligatoires est passé à 4 % le 15 Février 2001 et à 4,25 en décembre de la même année. Il sera porté à 6,25 % en décembre 2002. Par ailleurs, la Banque d'Algérie a eu recours à la reprise directe de liquidité en offrant aux banques un taux d'intérêt de 3,5%. Les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie dépassent ce qui est requis pour les réserves obligatoires.

Graphique n°3 Climat des affaires



Le durcissement brutal de la contrainte financière de l'entreprise dans un climat d'affaires totalement en contradiction avec ce qu'on attendait de l'entreprise aggravait de fait la détérioration de la situation financière des entreprises publiques. De 1991 à aujourd'hui, l'assainissement financier des entreprises publiques a coûté plus de 35 milliards de dollars sans résultat sur leur trésorerie.

L'endettement global atteint actuellement un montant impressionnant, 1321,95 milliards de dinars (plus de 18 milliards de dollars), soit 17,6 du P.I.B du pays. Plus grave, les dettes à court terme en constituent 77%. La situation financière des industries sidérurgiques, mécaniques, métallurgiques et électriques (ISMME), noyau autour duquel devait se construire industrie algérienne et qui constitue encore l'essentiel du secteur public est particulièrement médiocre. En 2005 : i) l'excédent net d'exploitation reste négatif, le ratio dette totale/total bilan est de 111% et le découvert bancaire représente 78% du chiffre d'affaires de l'ensemble ISMME.

Un bilan global d'une agence gouvernementale fait ressortir que :

- 613 EPE, soit 51% des entités, présentent un EBE négatif ;
- 706 EPE, soit 58% des entités, ont clôturé l'exercice 2005 avec un résultat d'exploitation négatif ;
- 435 EPE, soit 36% des entités, sont en situation d'actif net négatif de 278 milliards de DA.
- 475 EPE, soit 39% des entités, sont en situation d'actif net inférieur au 1/4 du capital social et de ce fait passibles des dispositions relatives à la faillite ;
- 359 EPE, soit seulement moins du 1/3 des entités, sont considérées comme viables ;
- 626 EPE, soit 52% sont en difficulté financière (faiblesse de la trésorerie
- 227 EPE, soit 19% des entités sont classées non viables eu égard à l'importance de leur déstructuration.

2.3.3- Une transition très lente pour le secteur privé

Le secteur privé hors hydrocarbures est constitué à près de 90% de micro entreprises qui emploient 35% des salariés du secteur. Seulement 32% d'entre elles opèrent dans l'industrie manufacturière (agro alimentaire, textiles et cuirs essentiellement). Le reste se répartit entre le BTP et les services. Cette structure montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (secteur des non échangeables) et où les délais

de récupérations sont très courts. Il reste par ailleurs dans le giron familial afin de bénéficier de conditions pour opérer dans le secteur formel et le secteur informel ou dans les deux à la fois.

Tab. n° 8 : Poids du secteur privé dans la valeur ajoutée (%)

	1989	2001	2004
Agriculture	99,8	99,6	99,6
Hydrocarbures	00	4,3	0,8
Industries hors hydrocarbures	25,90	41,83	39
B.T.P	35,90	69,12	73,5
Transports et communications	44,40	76,10	77
Commerces	77,10	93,90	93,6
Services	77,96	89,90	87,5
Total général	45,84	46,95	48
Total hors hydrocarbures	61,20	78,50	88

Source : ONS

Le secteur privé n'arrive pas à créer une alternative viable pour une croissance moins dépendante des hydrocarbures. Il investit dans le secteur des biens non échangeables (services, et bâtiment et travaux publics) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à la concurrence étrangère qui devient de plus en plus vive compte tenu de l'ouverture accrue du pays (accord d'association avec l'Union européenne, adhésion prochaine à l'OMC, accords d'intégration régionale).

La structure du secteur privé (97 pour cent des entreprises emploient moins de 10 travailleurs) accentuera probablement son refuge dans ces secteurs et dans l'économie informelle. Le caractère familial et patrimonialiste des PME algériennes est de nature à aggraver les contraintes institutionnelles. En effet, les PME algérienne ont majoritairement (plus de 95%) le statut EURL (entreprise unipersonnel) ou de SARL (so-ciété à responsabilité limitée) ; elles ne font pas le pas encore vers la propriété privée de type sociale ou l'action commune des actionnaires aboutit nécessairement à réduire le degré d'informalisation des activités.

En réduisant la propriété privée à la stricte propriété familiale, le patrimonialisme a pour effet aussi de réduire la surface financière de l'entreprise et les possibilités d'accès au crédit bancaire, de conduire à un endettement excessif et à une réaction du système bancaire par des exigences à l'octroi de crédit (en moyenne presque deux fois la valeur du crédit sollicité).

Le patrimonialisme du secteur privé, associé au très faible niveau de sécurisation ainsi qu'à un important coût des transaction, limite considérablement la croissance de la taille des PME et les attire vers une informalisation d'une partie de leurs activités et à avoir recours à des procédés de fabrication utilisant des vieilles technologies et de la main d'œuvre non qualifiée ; ce qui limite considérablement la constitution de capacités concurrentielles requises par une ouverture sur l'extérieur.

La frontière entre le secteur privé formel et l'informel proprement dit est floue. L'effet le plus important de « l'informalisation » de l'économie est, probablement, la réduction du coût du travail (non respect du salaire minimum, cotisations sociales, protection, congé etc.). En échappant à ses coûts, les entreprises peuvent économiser, selon certaines enquêtes sur l'Amérique Latine et l'Asie, jusqu'à 20% du coût salarial.

Par leur comportement de passagers clandestins, les opérateurs de l'économie informelle peut engendrer une perte de confiance vis-à-vis de la loi et de la crédibilité des pouvoirs publics par conséquent. En se constituant comme un pôle de concurrence déloyale, l'informel exerce une forte attractivité sur les entreprises privées en général.

Plusieurs évaluations de l'informel ou de la tendance à l'informalisation existent. La part de l'informel tend à devenir importante.

Selon l'Office national de la statistique (ONS)²⁷ :

- la part du secteur privé dans est passée de 45,9% en 1989 à 77,2% en 2004. Le taux d'accroissement annuel moyen des impôts (sur la période 1989-2004) est de 19,5% pour le privé et 9,0% pour le public. Ce dynamisme du secteur privé ne veut pas dire pour autant que le secteur privé paie plus d'impôts que le public. Le taux de pression fiscale est en moyenne de 5,4% pour le privé contre 8,4% pour le public. Cela traduit clairement le processus d'informalisation du secteur privé ;

-la part des salaires payés par le privé passe de 27,3% en 1989 à 57,6% en 2004, avec une moyenne de 43,0% sur la période considérée. Toutefois, le ratio part du travail dans la VA (appelé aussi productivité apparente du travail) passe de 16,6% en 1989 à 15,9% en 2000 contre 65,0% en 1989 et 42,0% en 2004 pour le public.

En utilisant, le critère de la sécurité une étude du CREAD établit la part des entreprises non immatriculées à 26,6% en 1992 et à 34,7% en 2001. Plus de 64% des employeurs et indépendants ne sont pas affiliés à la sécurité sociale en 2001, contre 51% en 1992.

Selon une autre évaluation²⁸, un pan important, estimé à 42% du PIB, de l'économie nationale échappe à la régulation institutionnelle. Le développement du secteur informel est le produit à la fois des rigidités institutionnelles, des taux d'impôts prohibitif et une offre excédentaire de travail qui attire le taux de salaire vers le bas.

Le retranchement dans le secteur de l'informel n'est, cependant, pas gratuit. Les entreprises qui y opèrent perdent le bénéfice de certains nombre de biens publics (sécurité, justice, etc.) et les subsides de l'Etat pour les entreprises similaires. D'autres facteurs des plus importants peuvent être ajoutés : i) les pénalités à payer quand les activités frauduleuses sont découvertes, ii) le développement de la corruption à l'effet de protéger le secteur informel.

Les entreprises opèrent un arbitrage qui met face à face les gains et pertes liés à l'exercice dans l'un ou l'autre des deux secteurs. En choisissant l'informel, les entreprises renoncent volontairement à élargir leur taille et s'orientent vers des processus à vieille technologie. Améliorer l'attractivité de l'économie formelle suppose l'implication coordonnée de plusieurs institutions de l'Etat pour i) fournir une information aussi exacte que possible sur la nature des activités, le revenu des personnes et des entreprises ; ii) l'instauration de la transparence commerciale grâce à la généralisation de l'emploi de la facture et des moyens de paiements modernes et iv) la garantie par la justice du contrat et d'un règlement des contentieux dans de meilleures conditions de délai et de transparence.

Réunir ces conditions est un minimum pour ouvrir la possibilité pour les entreprises d'un investissement plus important, d'acquisition de technologies plus performantes, d'améliorer de management, en somme des conditions d'un meilleur positionnement dans la concurrence.

²⁷ MDPPPI : document de travail « Quelques éléments d'appréciation du système productif algérien à travers le tableau entrée-sortie (TES) de 2004 et les comptes annuels ».

²⁸ Y. Benabdallah, R. Bouklia-Hassane, F. Talahite: «Euromed Emploi», Etude comparée – L'impact du partenariat euro méditerranéen sur l'emploi dans 8 pays partenaires méditerranéens

Conclusion : quelles perspectives ?

Le chantier des réformes tout azimut semble être entré dans une phase qualitative durant l'année 2006. Des mesures transformant qualitativement le système de financement et le climat des affaires ont été prises et donnent lieu actuellement à des débuts d'application.

Concernant le système bancaire, on peut noter un début de modernisation par la dématérialisation des opérations. Il permet de réduire au maximum les actions manuelles tout en assurant un maximum de sécurité. A la fin décembre, ce nouveau mode permettait un traitement électronique de 80%. Les autres instruments de paiements (prélèvements, monétique et effets de commerce) sont progressivement intégrés. Par ailleurs l'ouverture prochaine à 51% du CPA (banque publique) est donnée comme un vecteur d'amélioration de la performance de toute la place.

Sur le plan financier, le paysage algérien s'est enrichi de quelques instruments tels qu'un Fonds de garantie, une caisse de garantie et une société de capital risque. Le poids de ses instruments dans le financement de l'activité est naturellement marginal.

Ne connaissant pas la même contrainte budgétaire que les autres PTM, les pouvoirs publics ont entrepris de réformer le système fiscal qui se présente aujourd'hui formellement concurrentiel au regard de ce qui se pratique dans les pays du pourtour méditerranéen. L'impôt sur les bénéfices des sociétés a été ramené de 42% en 1992, à 38% en 1994, à 30% en 1999 et à 25% en 2006. En Tunisie en Turquie, par exemple, ce taux est de 30%. D'autres mesures concernant la TVA, la réduction de la TAP (taxe professionnelle) et le VF (versement forfaitaire nul depuis 2006) ont été prises.

La question foncière constitue certainement une autre contrainte majeure pour le développement industriel. Selon la Banque Mondiale²⁹, 37% des entreprises attendent 5 ans en moyenne pour acquérir un terrain industriel. Le marché est fortement spéculatif du fait de l'absence d'un cadre institutionnel qui puisse permettre à l'offre et la demande de se rencontrer.

Les textes promulgués récemment (2006) permettent de récupérer les terrains au titre du foncier résiduel et du foncier excédentaire. Il s'agit de mobiliser des terrains rendus disponibles par la disparition d'entreprises publiques (résiduel) et les privatisations et la libération d'un grand nombre de terrains non utilisés (excédentaire). A cette offre publique substantielle viendront s'ajouter des terrains privés dont il faut assainir au préalable la situation juridique.

Sur le plan de l'organisation du marché, on peut noter la création d'un cadre institutionnel de confrontation de l'offre et de la demande assuré par un seul intervenant qui assure le rôle d'intermédiaire seulement. Les terrains du patrimoine foncier concerné, ne peuvent être affectés à d'autres usages que ceux fixés par le cahier des charges.

L'assainissement du climat des affaires pour le rapprocher de ce qui se fait dans la sous région et des standards internationaux suffira-t-il à insuffler du dynamisme à l'économie algérienne ? Jusqu'ici, les bonnes performances macroéconomiques ne sont pas parvenues à influencer positivement le niveau microéconomique. Les réformes en cours constituent-elles le seul chaînon manquant pour le cercle vertueux entre réformes et ouverture ?

²⁹ « Enquête sur le climat des Affaires » 2003 et 2006

Références bibliographiques

- Abdoun R.:** Economie générale du taux de change, éléments d'analyse macro-économique in les Cahiers de la réforme n° 5, avril 1988
- Alier, Max, and Martin Kaufman,** 1999, "Nonrenewable Resources: A Case for Persistent Fiscal Surpluses," IMF Working Paper 99/44 (Washington: International Monetary Fund).
- Barnett, Steven, and Rolando Ossowski,** 2002, "Operational Aspects of Fiscal Policy in Oil-Producing Countries," IMF Working Paper 02/177 (Washington: IMF)
- Barnett, Steven, and Rolando Ossowski,** 2003, "What Goes Up ... Why oil-producing states must husband their resources", Finance & Development, 40, No. 1 (March).
- Barnett S. et R. Osowski :** Le yoyo pétrolier, in IMF, Finances et développement, Mars 2003.
- Benabdallah Y.:** « Les paradoxes de la rente administrée » in revue d'économie et de statistique appliquées, INPS, Alger, déc. 1998
- Benabdallah. Y.:** "Croissance économique et dutch disease en Algérie", in Revue du CREAD n° 75, second semestre 2006
- Benabdallah. Y. :** "L'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union européenne" in in Revue du CREAD n° 75, second semestre 2006
- Bhagwati J. :** "La croissance appauvrissante : note géométrique", in B. Lassurdie Duchene : "Echange international et croissance", Economica, paris 1972, p. 294.
- Benachenhou A.:** « e renversement de la problématique ricardienne des coûts comparés dans la théorie économique contemporaine » in revue des sciences juridiques économiques et politiques n°4, Alger 1970.
- Corden, W. M. and J. Peter Neary,** "Booming Sector and De-Industrialization in a Small Open Economy," Economic Journal (December 1982).
- Corden, W. M.,** "Booming Sector and Dutch Disease Economics: A Survey," Oxford Economic Papers.
- Davis Jeffrey, R. Osowski, j. Daniel et S. Barnett :** Stabilization and savings funds for nonrenewable resources : experience and fiscal policy implications, IMF, occasionnel paper n° 205, 2001
- Davis Jeffrey, Rolando Ossowski, James Daniel, and Steven Barnett,** "Stabilization Funds for Nonrenewable Resources: Experience and Fiscal Policy Implications," Occasional Paper No. 205 (Washington: International Monetary Fund). Mars 2003
- Eifert, B. Gelb A. et Talroth N. B. :** Gérer la manne pétrolière, les raisons de l'échec de la politique de certains pays exportateurs de pétrole, in Finances et développement (FMI), mars 2003.
- Gylfason T. :** Naturel resources and economic growth : what is the connection ? »
- Gylfason T.** Lessons from the dutch disease: causes, treatment and curses, août 2001, working paper, Institute of economic studies.
- KADR.A PARKS :** Algeria, inflation in the transition, étude Banque mondiale, 1991.
- Koranchelian T. :** "The equilibrium real exchange rate in a commodity exporting country: algerien experience", IMF working paper, juillet 2005
- Lewis, W. A.,** 1954, « Economic Development with Unlimited Supply of Labour », The Manchester School of Economics and Social Studies, Vol. 22.
- Nashashibi Karim :** fiscal in south mediterranean arab countries : vulnerabilities and growth potentiel, IMF working paper WP/02/67, 2002.
- Nurks R. :** Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous développés, CUJAS, 1968.
- Prébish R.:** Le développement de l'Amérique Latine et ses principaux problèmes, Bulletin économique de l'Amérique Latine, vol. n°21962

Sid Ahmed. A Du dutch disease à « l'OPEP disease » Quelques conditions théoriques autour de l'industrialisation des pays exportateurs de pétrole, in Revue du Tiers-Monde, oct./dec. 1987.

Sorsa P.: Algérie – the real exchange rate, export diversification and trade protection, IMF Working paper, avril 1999

Wright, Gavin (1990). "The Origins of American Industrial Success, 1879-1940," American Economic Review 80: 651-668.